



Bateau Ecole du Y.C.A.A.

Calendrier des formations 2025

Les dates indiquées correspondent au premier jour de stage.

Les cours se déroulent, au club, dans la salle à l'arrière du restaurant

Les inscriptions peuvent être enregistrées en début de cours

Les candidats ne sont présentés à l'examen que lorsque nous les jugeons aptes à réussir, la durée de la formation indiquée est donnée à titre indicatif et dépend en grande partie de la motivation du stagiaire.

Permis côtier : Formation 4 à 5 h par semaine, durée 6 à 8 semaines

Obligatoire pour piloter un bateau à moteur de plus de 6 CV (4,5 kW) jusqu'à 6 milles d'un abri.



Session 1 : 06 Janvier 2025

Session 2 : 30 Juin 2025

Session 3 : 3 septembre 2025

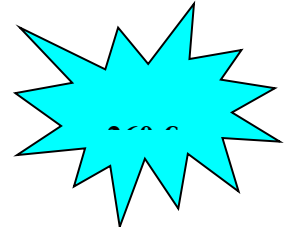
300 €
Livrets
fournis

Permis hauturier : Formation 2 h 30 h par semaine, durée 6 à 8 semaines

Extension du permis côtier pour aller au delà de 6 milles d'un abri



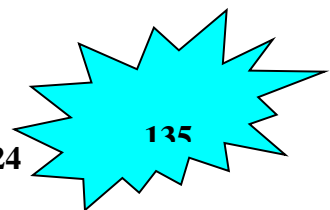
Une session : 09 JANVIER 2025



C.R.R (Certificat Restreint de Radiotéléphonie) : Formation 2 h 30 h par semaine, durée 2 à 3 semaines (Obligatoire pour installer ou exploiter une radio VHF à l'étranger)



Une session : 23 Avril 2024



Permis eaux intérieures : sur inscription

Session supplémentaire à la demande si plus de cinq candidats

Adhésion comprise dans le tarif. Sans supplément jusqu'à la réussite à l'examen
Renseignements et inscriptions : 05.59.63.60.31 ou 06.08.76.21.42

La formation au YCAA

Le YCAA a une très longue expérience en matière de formation et a déjà formé aux permis bateau plus de 1600 personnes.

Les nouvelles dispositions relatives aux permis bateau ont été prises en compte. L'établissement de formation du Y.C.A.A., intitulé " **Bateau Ecole du Y.C.A.A.**" a obtenu l'agrément des Affaires Maritimes le 14 janvier 2008.

Les moyens :

- Une salle de formation, équipée d'un vidéo-projecteur, d'un programme d'enseignement audio visuel professionnel avec tests de contrôle dans les conditions d'examen (boîtiers de télécommande).
- Un bateau de 8,50 m pour l'enseignement pratique qui se déroule sur l'Adour.
- Utilisation du G.P.S, de la cartographie, de la VHF et du sondeur pour la pêche.

Les méthodes :

Il n'existe pas de formations de type "permis en un week-end" au Y.C.A.A.

En revanche, le contenu de la formation a été adapté, en vue d'incorporer les nouvelles directives, de réduire la durée des formations tout en insistant encore plus sur la sécurité.

Par ailleurs nous pouvons mettre à disposition des stagiaires des outils qui leur permettent de travailler chez eux sur Internet s'ils en ont la possibilité.

Le permis côtier :

- La préparation à l'épreuve théorique : La formation théorique s'étale sur une durée de 6 à 8 semaines à raison de 4 à 5 heures par semaine. Les cours se déroulent le soir de 20 h à 22 h du lundi au vendredi. L'examen de type QCM est organisé par les Affaires Maritimes.
- La formation pratique : La formation exige au moins 2 heures passées à la barre du bateau et une heure de cours collectif. Elle est validée par l'établissement de formation quand les objectifs requis sont atteints. Elle consiste à maîtriser la conduite du bateau, mais aussi à apprendre les comportements notamment en matière de sécurité (matériels, notions de météorologie) ou des pannes les plus courantes sur un navire à moteur. Cette formation est dispensée collectivement en salle pendant une heure, puis de façon individuelle sur le bateau lors de trois séances de $\frac{3}{4}$ d'heure, en fonction des disponibilités des candidats.

Le permis hauturier : L'examen consiste en une épreuve théorique organisé par les Affaires Maritimes. Les candidats doivent être préalablement titulaires du Permis Côtier.

La formation comprend 10 séances de 2h 30 et s'étale sur un ou deux mois à raison d'une soirée par semaine (le mardi ou le jeudi de 19h30 à 22h00).

Le contenu de la formation comprend l'épreuve théorique de navigation (exercice sur carte), les calculs de marée et les questions diverses (sur la météorologie et la sécurité).

Le Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) :

La durée est de 4 séances de 2h 30 regroupées sur deux à trois semaines : (le mardi et le jeudi de 20h à 22 h 30). L'examen est organisé par l'administration (ANFR Agence Nationale des Fréquences).

Les tarifs

Les formations sont réservées aux membres du club, le tarif comprend l'adhésion pour l'année en cours.

Tarif de la formation : Jusqu'à l'obtention du permis.

Formation	Tarif
Permis côtier	300,00 € livret du code fourni
Permis hauturier	260,00 €
C.R.R *	135,00 €

* C.R.R : Certificat Restreint de Radio Téléphonie

Autres frais non compris dans le tarif ci –dessus :

Frais non compris	Timbres fiscaux (1)	Droit d'examen (2)	Redevance ANFR (3)	Fournitures (4) (estimation)	Outils Internet(5)
Permis côtier	70,00 €	38 €			-
Permis hauturier		38 €		65 €	-
C.R.R			78 €		-

(1) : Dossier d'inscription (à acquitter une seule fois)

(2) : Timbres fiscaux à acquitter à chaque présentation à l'examen

(3) : Redevance à L'Agence Nationale des Fréquences (à acquitter une seule fois)

(4) : Fournitures diverses :

- Côtier : Code Vagnon (obligatoire)
- Hauturier : Code Vagnon (facultatif), règle CRAS, compas à pointes sèches, carte marine d'examen.
- C.R.R : livre de code (conseillé) ou manuel disponible sur Internet à l'adresse http://www.anfr.fr/pages/radiomaritime/manuel_crr.pdf

(5) : Plusieurs sites sont aujourd'hui gratuits. Utilisation facultative.

Autre possibilité : "e-learning" sur site payant avec clé d'accès, nous consulter.

Fiche d'inscription

Photo d'identité

NN° de candidat :
.....
Réservé au centre de Formation

Permis Côtier :

Permis Hauturier :

C.R.R. :

Date de la session : / / 2013

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Téléphone :

N° Mobile :

Adresse e-mail :@.....

Profession:

Règlement :

Chèque :

Espèces :

A remettre à Anglet Nautique 110 avenue de l'Adour 64600 Anglet

ou à adresser à : YCAA , Bateau Ecole, 118 avenue de l'Adour 64600 ANGLET